



Fédération Nationale de la Médaille de la Famille Française

juin 2009

Bulletin N° 98

L'enfant au cœur de nos vies

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------|----|
| Édito de la Présidente | 1 |
| Assemblée générale | 2 |
| Nos associations départementales | 3 |
| Notre action auprès des institutions | 4 |
| Écho des régions | 6 |
| Vivre la maladie d'Alzheimer | 10 |
| Suivre l'actualité | 11 |

« La crise de la famille est une cause de difficultés pour beaucoup de nos concitoyens et la source de nombre de nos problèmes sociaux » nous a déclaré le Président Sarkozy dans son discours sur la famille le 13 mars 2009 à l'Élysée. Pour essayer de juguler cette crise, remettons l'enfant au cœur de nos vies et assurons sa protection, dès sa conception puis tout au long de son éducation.

Actuellement :

- La loi ne protège plus le faible contre le fort : banalisation du drame de l'avortement par le RU 486, et « syndrome post-avortement » désormais reconnu.
- Les pouvoirs publics ne protègent plus l'enfant des atteintes à sa sensibilité (médias, affiches, sites internet) ou de son intégrité physique (drogues, violences, pédophilie).
- Sa famille elle-même ne peut plus toujours le protéger : soit son père et sa mère ne se marient pas et le manque d'engagement des couples dans la durée entraîne l'insécurité, soit les parents mariés se séparent et le divorce crée souffrance et perte de repères chez l'enfant.

Il est vrai que depuis 35 ans « la législation favorise délibérément les formes périphériques peu fécondes de la vie familiale au détriment de la famille souche ». Question : les lois doivent-elles toujours s'épuiser à tenter de suivre les mœurs ?

La famille est la base de notre société.

M. Sarkozy, comme la Fédération Nationale de la Médaille de la Famille Française, en est persuadé. À ce titre, il faut enfin donner aux pères et mères de famille la possibilité de choisir librement de consacrer leur activité (ou une partie de celle-ci) à leur famille, en créant un véritable statut de parent au foyer qui implique une rétribution et une retraite décentes. Ce sont ces parents qui, par leurs nombreux enfants, assurent la retraite des autres !

« Les familles n'ont pas besoin d'aumône mais de justice » !

Pourquoi payer pour faire garder ses enfants, être payé pour garder ceux des autres et ne pas avoir d'existence sociale si on élève ses propres enfants ? D'autant que les enfants élevés dans leur famille avec un parent au foyer coûtent moins cher à la société, évitant les frais de crèche, garderie, cantine, logement... et sont moins sujets aux risques des difficultés de la vie en société (délinquance, exclusion...).

« Parce que la famille n'est pas simplement le lieu où l'on reçoit des prestations, c'est un lieu où l'on fait face à des obligations ; parce qu'elle n'est pas simplement un lieu où on a des droits, c'est un lieu où on assume des devoirs... les parents ont le devoir d'éduquer leurs enfants. Les enfants devenus grands ont le devoir de s'occuper de leurs parents devenus vulnérables. C'est comme cela que fonctionne une société et quand on oublie cela, on oublie tout ».*

C'est ce qu'honore la Médaille de la Famille Française mais aussi toute la société en la personne des pères et mères de famille dont nous souhaitons tous les ans la fête au mois de juin.

Marie-José Thollot
Présidente

* Discours de Monsieur Sarkozy, 13 mars 2009 à l'Élysée.